

Communiqué de presse

Le BICE se réjouit de voir les droits des enfants soutenus par le prix Nobel de la paix en 2014.

En attribuant le prix Nobel de la Paix à Malala Yousafzaï et Kailash Satyarthi, « pour leur combat contre l'oppression des enfants et des jeunes et pour le droit de tous les enfants à l'éducation », le comité offre une exposition majeure au combat pour les droits de l'enfant, à la veille du 25^e anniversaire de l'adoption de Convention relative aux droits de l'enfant.

Le BICE, qui lutte pour la reconnaissance et l'application des droits des enfants depuis 1948, accueille avec une grande joie aujourd'hui l'attribution du prix Nobel de la paix à Malala Yousafzaï et Kailash Satyarthi.

Ce prix est fort de sens : en récompensant conjointement deux personnes issues de deux générations différentes, deux pays en tension, deux religions, il est porteur d'un message de dialogue et de construction positive de l'avenir. **Il consacre le droit à l'éducation comme une priorité mondiale**, un message que nous partageons pleinement.

En outre, le BICE rappelle que la **Convention relative aux droits de l'enfant**, adoptée à l'unanimité par l'ONU le 20 novembre 1989 et dont on s'apprête à commémorer le **25^e anniversaire**, précise également **l'importance de la participation des enfants** dans les situations les concernant : « *Les Etats parties reconnaissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.* » (Art. 12-1). L'attribution du prix Nobel à Malala Yousafzaï, âgée de 17 ans, va pleinement dans ce sens.

La lumière ainsi mise sur la mobilisation pour les droits de l'enfant doit s'amplifier : nous vivons actuellement dans un monde où **115 millions d'enfants sont soumis aux pires formes d'exploitation par le travail, où 1 million de mineurs sont en prison, où 1 enfant sur 5 serait victime d'abus sexuel**. Ces réalités inacceptables peuvent changer, mais elles nécessitent d'accorder une **priorité suffisante aux actions de long terme**. Nos missions vont toutes en ce sens. Félicitations à Malala Yousafzaï et Kailash Satyarthi : par leur engagement exemplaire, ils permettent tous les deux de renforcer dans les consciences l'importance des droits de l'enfant afin qu'ils deviennent une réalité partout.

Alessandra Aula
Secrétaire Générale du BICE

A propos du BICE

Le Bureau International catholique de l'Enfance est la seule organisation internationale catholique qui regroupe à la fois des organismes nationaux, régionaux et internationaux et des congrégations religieuses engagés pour défendre la dignité et les droits de l'enfant, promouvoir la résilience et veiller à la dimension spirituelle de l'enfant. Créé en 1948, le BICE est une ONG internationale de droit français (loi 1901) présente sur 4 continents qui mène des projets dans 25 pays. Le BICE a un statut consultatif auprès de l'ONU et, de ce fait, il est présent au Conseil des droits de l'homme et au Comité des droits de l'enfant à Genève où il dispose d'une représentation permanente.